

Direction ENFANCE-EDUCATION
Affaire suivie par : D.GUARINOS
Réf : VB/DG/23

Mesdames, Messieurs, Chers Parents

Objet : Evolution du temps périscolaire
(16h30-18h30) en élémentaire

Colombes, le 09 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Au terme d'un large processus de concertation avec l'ensemble de la communauté éducative de la ville, notre Projet Educatif De Territoire (PEDT) a été adopté à l'unanimité lors du conseil municipal du 10 octobre 2022. Sa vocation est de favoriser une meilleure synergie des acteurs de cette communauté au service du bien-être et de la réussite des enfants, avec pour ambition constante de mettre l'enfant au cœur des politiques et dispositifs éducatifs.

Nous sommes, depuis cette année, entrés dans la phase active et opérationnelle des orientations issues de ce PEDT. Comme pour son élaboration, nous avons poursuivi l'essentielle démarche de concertation et nous la continuerons à chaque étape du processus (nouvelles actions, évaluations, ...)

Parmi les actions à mettre en place, celle de l'organisation des temps périscolaires, notamment celui de l'étude en élémentaire, nous a semblé être une priorité.

En effet, le temps du soir, tel qu'il est organisé actuellement, est peu satisfaisant. Le rythme de 16h30 à 17h30 est dense, haché, avec un temps de goûter et d'étude trop courts.

Au-delà du stress et de la fatigue induite pour les enfants, cette organisation du temps pose également des difficultés de recrutement du personnel encadrant notamment parmi les enseignants.es pour l'étude, avec pour conséquence des groupes aux effectifs parfois très importants. Ce qui limite la qualité de l'accompagnement et du suivi des enfants.

L'ensemble des partenaires s'est mobilisé sur le sujet (groupes de travail associant les représentants.es des associations de parents d'élèves, directeurs.trices d'école et les services de la ville, consultation des enseignants.es et des responsables des accueils de loisirs).

Nous les remercions chaleureusement pour leurs riches et pertinentes contributions.

Nous avons ainsi pu collectivement définir un nouveau modèle d'accompagnement scolaire plus équilibré qui doit nous permettre de remédier aux difficultés actuelles.

La nouvelle organisation sera la suivante : après la fin des cours à 16h30, les enfants auront l'occasion de prendre un goûter jusqu'à 17h00. Ensuite, de 17h00 à 18h00, ils participeront soit à l'étude, où ils pourront se concentrer sur leurs devoirs et bénéficier de l'aide des enseignants.tes, soit à un atelier stimulant et divertissant proposé par des animateurs.trices. Enfin, vous pourrez chaque jour récupérer vos enfants à 17h00 ou de manière échelonnée entre 18h et 18h30.

Il est à noter que la facturation demeure inchangée et les enfants continueront à être accueillis sans réservation préalable.

Nous nous félicitons de cette nouvelle organisation qui se veut plus respectueuse du rythme de l'enfant et plus efficiente pour l'accompagnement à la scolarité.

Elle sera mise en vigueur dès la rentrée prochaine.

.../...

En résumé :

- de 16h30 à 17 h : temps du goûter,
- de 17h à 18 h : temps d'étude ou d'activités en alternance. Chaque enfant aura toutes les semaines 2 jours d'étude et 2 jours d'activités,
- de 18h à 18h30 : départ échelonné.

Les horaires de sorties possibles sont donc : 16h30, 17h et de 18h à 18h30.

Dans l'attente, la direction Enfance-Éducation ainsi que nous-mêmes restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Ensemble, continuons à travailler pour offrir à nos enfants une éducation de qualité, épanouissante et adaptée à leurs besoins.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, Chers parents, à l'assurance de nos sincères salutations.


Boris DULAG

L'Adjoint au Maire délégué à l'Éducation
à l'Enfance et à l'Éducation Populaire

Patrick CHAIMOVITCH

Maire de Colombes
Vice-Président de la Métropole du
Grand Paris